

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le**08 JUIN 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
Francophonie de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge

N° d'entreprise : **0418 344 469****Nom**(en entier) : **CENTRE EUROPEEN D'ECOTOXICOLOGIE ET DE
TOXICOLOGIE DES PRODUITS CHIMIQUES**(en abrégé) : **ECETOC**Forme légale : **Association internationale sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Rue Belliard 40, 1040 Bruxelles, Belgique**

**Objet de l'acte : Fin de mandat et (ré)élection d'administrateurs - Composition du Conseil
d'Administration**

I. EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 MAI 2026**A. Fin de mandat d'un administrateur**

La présente Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la fin du mandat d'administrateur de M. Reza RASOULPOUR, né le 27 décembre 1977 dans le Connecticut (Etats-Unis d'Amérique) et élisant domicile au siège de l'Association, avec effet immédiat à l'issue de la présente réunion.

B. Réélection d'administrateurs

La présente Assemblée Générale Ordinaire a décidé de réélire les administrateurs suivants avec effet immédiat à l'issue de la présente réunion :

- Monsieur Nicholas Stuart BALL, né le 15 juin 1977 à Leicester (Royaume-Uni) et élisant domicile au siège de l'Association ; et
- Monsieur Volker Joerg SOBALLA, né le 17 avril 1966 à Hackensack (Etats-Unis d'Amérique) et élisant domicile au siège de l'Association ;

Conformément à l'article 24.5 des statuts de l'Association, la durée du mandat d'un administrateur est de deux (2) ans, renouvelable trois (3) fois de suite. Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

C. Election d'un administrateur

La présente Assemblée Générale a décidé d'élire l'administrateur suivant avec effet immédiat à l'issue de la présente réunion :

- Madame Claire TERRY, née le 19 juin 1978 à Croydon (Royaume-Uni), et élisant domicile au siège de l'Association.

Conformément à l'article 24.5 des statuts de l'Association, la durée du mandat d'un administrateur est de deux (2) ans, renouvelable trois (3) fois de suite. Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

D. Composition du Conseil d'Administration

Par conséquent, à l'issue de l'Assemblée Générale du 6 mai 2026, le Conseil d'Administration de l'Association est composé comme suit :

- M. Nicholas BALL (Président) ;
- M. Volker SOBALLA (Vice-Président) ;
- M. Erik RUSHTON (Trésorier) ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Mme Dorothee FUNK-MEYER (Administrateur) ;
- M. Patrick MASSCHELEYN (Administrateur) ;
- M. Peter CAMPBELL (Administrateur) ;
- M. Arndt WELLMAN (Administrateur) ;
- Mme Sarah HUGUES (Administrateur) ;
- M. Christopher WARREN (Administrateur) ; et
- Mme Claire TERRY (Administrateur).

E. Délégation de pouvoirs en vue des formalités administratives et de publication

La présente Assemblée Générale a décidé d'octroyer une procuration spéciale à (i) M. Antoine Druetz, Mme Fantine Miroir, Mme Alix Degrez et Mme Pauline Vansteenkiste, avocats élisant domicile à rue Belliard 15, 1040 Bruxelles, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution à tout avocat des bureaux belges d'EY Law BV/SRL, et à (ii) AD-Ministerie BV, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par M. Adriaan de Leeuw, résidant à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec le pouvoir d'agir seul et avec la capacité de substitution, en vue de déposer auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles tous formulaires de publication et tout autre document nécessaire afin de procéder à (i) tous dépôts, (ii) toutes publications aux Annexes du Moniteur belge, et (iii) toutes modifications des informations afférentes à l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, afférents à toutes résolutions prises par l'Assemblée Générale de l'Association lors de la présente réunion et à cette fin, compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration, et en générale de faire tout ce qui est nécessaire ou utile à la réalisation de cette procuration spéciale.

Pour extrait conforme,

Fait à Bruxelles le 5 juin 2026,

AD-Ministerie SRL,
Mandataire spécial,
Représentée par M. Adriaan de Leeuw,
Représentant légal